

LE MARCHÉ DES BOIS TROPICAUX EN 1999

1999 a été l'année de la reprise sur le marché des bois tropicaux, particulièrement marquée sur les marchés des grumes et des sciages, tirés par la consommation en Europe et la sortie de crise en Asie du Sud-Est.

COURS DU BOIS : LA REPRISE

Les essences africaines comme le sapelli, l'iroko et l'ayous ont atteint des prix élevés en grumes (2 000 FF pour les meilleures qualités de sapelli, 2 200 FF pour l'iroko, 1 200 FF pour l'ayous) et en sciages (4 200 FF pour des sciages de sipo, et 3 400 FF pour du sapelli). La faiblesse de l'euro face au dollar a donné un avantage aux bois africains, vendus généralement en monnaies (FF ou DM) liées à l'euro, face aux bois asiatiques concurrents libellés en dollars. La demande a donc été plus vive sur les bois africains. La forte demande et les difficultés d'approvisionnement sur certains marchés, comme le Cameroun ou le Congo, ont contribué également à cette hausse des prix. En revanche, les cours du contreplaqué stagnent, du fait d'une surproduction persistante. L'Indonésie est montrée du doigt par les milieux d'affaire pour son incapacité à maîtriser l'exploitation illégale et limiter ses énormes capacités de transformation, qui contribuent à la déprime persistante des prix du

contreplaqué, de 20 à 40 % inférieurs aux prix de janvier 1997. Par ailleurs, la production de contreplaqué à base de résineux, est en plein développement. Au Brésil, sur les 2.2 millions de m³ produits (1,2 million exportés, soit le double de 1998), 1,1 million de m³ est fabriqué à partir de pins de plantation issus du sud du Brésil. Au Japon, les contreplaqués à base de résineux, importés principalement de Russie, représentent maintenant 41,5 % de la production nippone de contreplaqué.

La persistance d'un commerce des grumes constitue un certain démenti aux prévisions maintes fois formulées sur le déclin inéluctable de cette commodité sur le marché international au profit des produits transformés. On a vu, en 1999, près de 40 % de hausse des exportations de bois brut du Sabah avec 804 000 m³, un lent retour des grumes indonésiennes sur les marchés japonais et chinois, un retour « à la normale » au Gabon et l'arrivée du Liberia sur le marché. Seules exceptions: le Sarawak, premier exportateur mondial de grumes, enregistre un recul de ses exportations de bois, tous produits confondus et n'exporte « plus » que 4,29 millions de m³ contre 5 millions l'année passée ; le Cameroun qui a restreint le nombre d'essences exportables en grumes. Sur les douze mois de 1999, le Cameroun a exporté 0,98 million de m³ de grumes contre près de 2 millions en 1998.

LES STATISTIQUES INTERNATIONALES BOULEVERSÉES PAR L'INDONÉSIE

Les statistiques mondiales ont été chamboulées par les « révélations » sur l'Indonésie. Alors que la production officielle de bois d'œuvre en 1998 s'élevait selon les sources à 21,4 millions de m³ (chiffres FAO pour les bois de sciage et de déroulage) ou à 27,8 millions (OIBT, pour le bois rond industriel), un projet anglo-indonésien a chiffré à 78 millions de m³ la production réelle de bois. Sont en cause les capacités combinées des usines de contreplaqué, de pâte à papier et des scieries (y compris les scieries illégales) qui excèdent largement les possibilités de la forêt. D'après les estimations du projet, la consommation domestique de l'Indonésie, mal connue, serait de 51 millions de m³ de bois d'œuvre. Ce chiffre propulserait l'Indonésie en première place des producteurs de bois tropicaux... jusqu'à ce que, sans doute, une étude similaire soit entreprise au Brésil...

Derrière ce chiffre impressionnant, on entrevoit l'ampleur de l'exploitation illégale nourrie par les besoins domestiques de bois et les surcapacités de transformation. Le même rapport révèle que 70 % des grumes entrant dans les usines sont issues de coupes illégales, et par conséquent échappent à toute taxe forestière. Ce fait apporte par la même occasion un éclairage nouveau sur les facteurs de la compétitivité internationale du contreplaqué indonésien!

Une nouvelle politique annoncée par le gouvernement indonésien vise à stopper les constructions d'usine de contreplaqué « ordinaire », à minimiser les déchets de bois, à utiliser de plus petits diamètres et à basculer sur la production de meubles et d'autres produits « à forte valeur ajoutée » (contreplaqué spéciaux et de haute qualité). Toutefois, des objectifs similaires de restriction des capacités étaient déjà annoncés en 1994-1995... Les estimations divergent entre les compagnies forestières, qui estiment le potentiel de prélèvement annuel entre 40 et 60 millions de m³ (la fourchette est large) et celles du ministère qui les fixent à 23-24 millions de m³. L'ONG WALHI (Forum Indonésien pour l'Environnement) demande que les capacités de transformation annuelle de l'industrie soient limitées à 20 millions de m³ de grumes.

Les récentes observations par satellite indiquent que 92,4 millions d'hectares, 48 % de la surface du pays, seraient toujours couverts par la forêt naturelle (contre 121 millions officiellement). Entre 0,75 et 1,1 million d'hectares de forêts naturelles est converti à des usages différents chaque année en moyenne, mais en 1998 ce ne seraient pas moins de 2,8 millions d'hectares qui

auraient été convertis en plantations de palmier à huile.

Les exportations de contreplaqué étaient estimées à 7,5 millions de m³ en 1999, ce qui signifie un redressement notable par rapport à 1998 (exportations estimées par l'OIBT à 6 millions de m³). Les exportations de pâte et de papier ont atteint 6 millions de tonnes en 1999, soit environ 5 milliards de dollars alors que les exportations de contreplaqué, qui représentaient 4,5 milliards de \$ en 1993, ne devraient atteindre que 2,2 milliards de \$ en 1999. Le passage progressif d'une économie forestière de forêt naturelle orientée vers la production de contreplaqué à une économie tournée vers la pâte à papier et le panneau de fibres moyenne densité (MDF) continue donc. Mais les mêmes problèmes de surcapacités liées à l'insuffisance des efforts de plantation affectent la nouvelle industrie du papier et renforcent la pression sur la forêt naturelle.

L'autre problème émergent vient de l'explosion des revendications des populations locales à la faveur de la fin de la dictature. Elles se traduisent par des revendication foncières mais aussi par celle d'une répartition plus favorable de la rente forestière. Cinquante entreprises, opérant sur environ 10 millions d'hectares, ont dû cesser leurs activités dans divers points de l'archipel du fait des problèmes de sécurité liés aux conflits avec les populations.

Pour l'autre grand pays forestier de la région, la Malaisie, la production a chuté de manière spectaculaire ces deux dernières années, de 31 millions de m³ en 1997 à 21,6 millions en 1998 et autour de 20 millions en 1999. Outre des éléments conjoncturels (notamment la mévente du contreplaqué), trois facteurs structurels sont à l'origine de cette baisse : la dégradation avancée des forêts exploitées trop intensivement, la conversion massive des espaces forestiers en plantations agricoles (notamment au profit du palmier à huile) et l'application de règles plus sévères pour l'exploitation forestière, qui tendent à réduire les récoltes de bois.

L'AFRIQUE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le Cameroun a finalement décidé un compromis pour ce qui pourrait être qualifié de vraiefausse interdiction d'exporter des grumes, en laissant sortir les grumes d'ayous (potentiel d'exportation annuelle entre 500 000 et 800 000 m³) et d'autres essences « secondaires ». Ce pays se trouve toutefois devant une situation très délicate, confronté à une «transition forestière » (secondarisation avancée des massifs forestiers exploitables) conjuguée à une industrialisation rapide de la filière qui engendre des besoins croissants en bois. Les besoins annuels en bois d'œuvre excédent les 5 millions de m³, alors que la production « durable » devrait plafonner à 3,5 millions de m³. L'industrie du bois devrait approcher les 3 millions de m³ de capacité de transformation en 2000-2001, mais il faut prendre en compte le phénomène croissant des scies mobiles et des scieurs de long. Le risque d'apparition de surcapacités de transformation n'est plus du tout théorique au Cameroun, et les industries sont toutes préoccupées par le maintien de leur approvisionnement en grumes. Celles-ci sont de plus en plus difficiles à obtenir en qualité et en quantité, car beaucoup de surfaces forestières ont été précédemment « écrémées », alors que le dispositif d'aménagement et de classement des forêts se met seulement, et très difficilement, en place. Cette situation n'est pas sans rapport avec l'accroissement notable et très inquiétant de l'exploitation illégale et la diffusion d'un modèle bien connu en Asie du Sud-Est où les industriels du bois exploitent une grande partie des bois par l'intermédiaire de soustraitants (nommés « contrac tors »), évidemment peu enclins à gérer sur le long terme.

Le Gabon a bénéficié de la reprise asiatique et les exportations de grumes ont atteint 2,3 millions de m³, en hausse de 31 % sur l'année précédente. L'Asie représente plus de la moitié des achats de bois, et la Chine à elle seule plus du tiers. Les importateurs français s'inquiètent des prix en hausse pratiqués par la SNBG (Société Nationale des Bois du Gabon, qui détient le monopole de la commercialisation des grumes d'okoumé et qui pourrait l'étendre aux autres grumes) et de la qualité en baisse des

okoumés qui leur parviennent, la priorité étant semble-t-il donnée à l'Asie par différents accords entre la SNBG et des opérateurs d'Extrême-Orient. Le Gabon bénéficie pleinement de la reprise du marché international et du report d'un certain nombre d'acheteurs qui ne trouvent plus au Cameroun les grumes recherchées. Les ambitions du Gabon sont de doubler la production de bois dans la décennie pour parvenir à 5 millions de m³ en 2010, avec 70 % de ce volume transformé localement.

La Centrafrique a augmenté aussi ses exportations de grumes avec 153 000 m³ (+ 30 %) pour une production officielle a peu près stable de 532 000 m³. Au Ghana, les exportations ont rapporté 174 millions de \$, en légère hausse en valeur et en volume (433 125 m³) mais la production de bois, annoncée à 1,10 million de m³, dépanne de 10 % celle autorisée annuellement. Le Ghana a pris des mesures pour développer des plantations de bois à travers la création d'un fonds spécial alimenté par des taxes d'exportation. Il faut espérer que ce fonds ne connaîtra pas le sort du fonds spécial de reboisement indonésien, qui aura servi à peu près à tout sauf au reboisement.

Le Liberia est le nouvel Eldorado des « chercheurs de grumes » asiatiques. Mais il intéresse aussi les industriels européens et libanais de Côte d'Ivoire qui ont acquis des concessions pour alimenter leurs usines à court de bois. De très grandes concessions ont été accordées à des

groupes chinois ou malaisiens (plus d'un million d'hectares pour un groupe de Hong-Kong) et indonésiens (1,3 million d'hectares pour l'indonésien Diajanti). Faut-il voir dans l'implantation d'une société russe qui a importé pour un million de dollars de matériel d'exploitation forestière au Liberia un indicateur du caractère douteux de certains investissements dans le secteur du bois en Afrique ? En tous cas, le rapport annuel de l'OIBT livre cette information insolite sans plus de commentaires.

Le Congo-Brazzaville avec ses 20 millions d'hectares de forêt se prépare à devenir un autre grand producteur africain avec un objectif affiché de 2 millions de m³ en 2000, contre une production de 520 000 m³ en 1999, à laquelle il convient d'ajouter 360 000 m³ de rondins d'eucalyptus. Toutefois, on peut être sceptique sur cet objectif, compte tenu des difficultés persistantes liées à l'état des infrastructures routières et ferroviaires (qui obligent les grumiers à passer par Douala) qui conduit les opérateurs à n'exploiter que les bois de haute valeur commerciale. Des groupes allemands, malaisiens et libanais sont les derniers bénéficiaires en date des attributions de superficie par le gouvernement. Plus de 90 % des grandes unités forestières d'aménagement (UFA) du Nord-Congo sont maintenant attribuées en concession. Cette attribution acités industrielles ; le gouvernement entend appliquer la loi de 1994 qui oblige chaque opérateur à transformer 60 %

de sa production de bois, pourcentage qui devrait passer à 85 % guand le nouveau code forestier sera adopté. Le Cameroun avait tenté également de faire appliquer une mesure similaire, le quota de transformation était fixé à 70 % assorti d'une surtaxe progressive pour les grumes exportées en sus du seuil de 30 %. L'expérience camerounaise à montré que ce système est impraticable du fait des transactions multiples sur le bois au sein du pays et du système de filialisation. Le modèle de l'industrie verticalement intégrée écoulant elle-même sa propre production est devenu, de fait, relativement obsolète au Cameroun où d'autres modèles ont émergé, avec notamment l'installation récente d'industries ne disposant pas de ressource forestières en propre. Ce système de surtaxe progressive a par conséquent été abandonné au Cameroun.

L'EXPLOSION DE LA CERTIFICATION... AU NORD

Est-ce une pierre dans le jardin du Forest Stewardship Council (FSC) qui promeut ses principes et ses critères de certification des forêts dans le monde entier ? Friends of the Earth souligne que 86 % du bois de l'Amazonie brésilienne sont consommés localement, seuls 14 % sont exportés. L'ONG conclut que « l'idée selon la quelle en changeant les modes de consommation en Europe vous changerez les modes de

production en Amazonie n'est pas nécessairement vraie». Malgré ce scepticisme, la certification gagne du terrain... au Nord, c'est-à-dire là où les coûts de l'opération sont les moins élevés et les forêts les moins menacées. Cependant, la Malaisie et le Ghana ont décidé de rapprocher leurs systèmes nationaux de certification en cours de développement des critères du FSC et le Gabon veut avancer également dans la voie de la certification, L'Interafrican Forest In dustries Association (IFIA), qui regroupe une partie des industriels opérant en Afrique, veut promouvoir une formule panafricaine de certification. adaptée aux conditions du continent, à l'instar sans doute du système paneuropéen de certification (PEFC), qui a été lancé comme alternative au système FSC par les représentants des propriétaires forestiers européens.

La multiplication des systèmes de certification induit un risque de concurrence entre les labels qui nuirait à la crédibilité du principe même de certification aux yeux des acheteurs. C'est pourquoi un réseau d'associations d'industriels (International Forest Industry Roundtable) a lancé une initiative visant à la « reconnaissance mutuelle » des différents systèmes de certification, en espérant favoriser à terme la convergence des systèmes sous un label unique.

L'ARRIVÉE DE « CHIENS DE GARDE » INTERNATIONAUX

La poursuite de la dégradation des forêts tropicales a conduit les débats internationaux à se focaliser sur de nouveaux thèmes qui préoccupent les bailleurs de fonds: gouvernance environnementale, corruption et forêt, exploitation illégale... Au Cambodge, les bailleurs ont imposé au gouvernement l'institutionnalisation d'un « chien de garde » environnemental (watchdog) chargé de surveiller le secteur forestier et de dénoncer les délits forestiers et la corruption. L'ONG britannique Global Witness a été choisie pour tenir ce rôle.

Cette idée pourrait être étendue à d'autres pays suspectés de laisser s'accroître l'exploitation illégale. L'Indonésie, mais aussi le Cameroun pourraient être sollicités à leur tour pour accepter ce type d'observateur international. Ce type d'initiative comporte des aspects intéressants mais on peut également s'interroger sur les risques de dérapage dans un domaine où les appréciations subjectives peuvent prendre le pas sur la définition d'une véritable hiérarchie de la gravité des infractions et des délits forestiers. En tout état de cause, un « chien de garde », quel qu'il soit, ne peut faire oublier qu'il y a de bonnes ou de mauvaises politiques économiques et forestières, qui constituent généralement la racine du problème et le moteur fondamental de l'exploitation illégale.

> Alain KARSENTY CIRAD-Forêt